



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS
(TVA incluse)
(Tarif maximum)

IMMEUBLES BATIS

Jusqu'à		50 000 €	10 %	(avec minimum 5 000 €)
de 51 000 €	à	100 000 €	8 %	(avec minimum 7 000 €)
de 101 000 €	à	180 000 €	6.5 %	(avec minimum 8 000 €)
de 181 000 €	à	250 000 €	5.5 %	(avec minimum 10 000 €)
de 251 000 €	à	300 000 €	5 %	(avec minimum 14 000 €)
au-delà de		300 000 €	4 %	(avec minimum 15 500 €)

TERRAINS, FONDS DE COMMERCE

10 % du prix de vente (Minimum perception 8 000 €)

BAREME DES HONORAIRES D'ESTIMATIONS

150 € T.T.C (GRATUIT SI MANDAT DE MISE EN VENTE)